

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

Téléphone : 02.38.29.10.82

Télécopie : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 MARS 2015

Date de convocation : L'an deux mil quinze, le lundi trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal
20 mars 2015 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la
présidence

Nombre de Conseillers de Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 14 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, VALLÉE Bernadette,

Présents : 12 LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel,

CARROUÉE **Votants :** 14 Henri, LECLAIR Nadine, BOUGUEREAU Jean-Noël, d'HÉROUVILLE
Yolande, GARCIA

Claire, POMMEREAU François, MARIE Olivier,
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Madame MARTINAT Séverine ayant donné pouvoir à Madame
LANGLOIS Christiane, Monsieur KURYS Vincent ayant donné pouvoir à Madame
VALLÉE Bernadette.

Secrétaire de séance : Monsieur CARROUÉE Henri.

COMPTE DE GESTION 2014 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2014 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2014 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame VALLÉE Bernadette, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur COLAS Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		154 257,81 €.	47 008,26 €.	
Opérations de l'exercice	475 383,62 €.	488 215,58 €.	57 133,91 €.	81 919,98 €.
Totaux	475 383,62 €.	642 473,39 €.	104 142,17 €.	81 919,98 €.

Résultats de clôture		167 089,77 €.	22 222,19 €.	
----------------------	--	---------------	--------------	--

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		145 577,09 €.		94 941,15 €.
Opérations de l'exercice	39 294,06 €.	43 639,53 €.	9 902,74 €.	27 677,88 €.
Totaux	39 294,06 €.	189 216,62 €.	9 902,74 €.	122 619,03 €.
Résultats de clôture		149 922,56 €.		112 716,29 €.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		182 378,80 €.		51 903,81 €.
Opérations de l'exercice	23 691,44 €.	45 009,47 €.	330 912,12 €.	513 147,32 €.
Totaux	23 691,44 €.	227 388,27 €.	330 912,12 €.	565 051,13 €.
Résultats de clôture		203 696,83 €.		234 139,01 €.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent de fonctionnement de : 167 089,77 €.
 - o un déficit d'investissement de : 22 222,19 €.
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 144 867,58 €.
 - o affectation aux excédents capitalisés (ligne 1068) : 22 222,19 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 149 922,56 €.
 - o un excédent d'investissement de : 112 716,29 €.
- décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 149 922,56 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 203 696,89 €.
 - o un excédent d'investissement de : 234 139,01 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 203 696,89 €.

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal, par 12 pour et 2 voix contre, fixe comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 (inchangés) :

- Taxe d'habitation : 16,37 %

- Taxe foncière – bâti : 15,66 %
- Taxe foncière – non bâti : 56,27 %

SUBVENTIONS 2015

- Association Fondation Sologne, avec un maximum de : 50,00 €.
- Coopérative scolaire Isdes : 80,00 €.
- Ville de Sully-sur-Loire – Centre de Loisirs, proportionnellement au nombre de bénéficiaires, avec un maximum de : 150,00 €.
- Centre de Loisirs Intercommunal Isdes – Vannes – Viglain – Villemurlin, proportionnellement au nombre de bénéficiaires, avec un maximum de : 2 000,00 €.
- Commune de Villemurlin - Centre de Loisirs, proportionnellement au nombre de bénéficiaires, avec un maximum de : 1 000,00 €.
- Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret : 70,00 €.
- Association Régionale du Fleurissement : 30,00 €.
- Le Réveil de Sennely : 450,00 €.
- Le Souvenir Français : 100,00 €.
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 150,00 €.
- U.C.P.S. : 30,00 €.
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : 2 800,00 €.

La dépense correspondante, soit 6 910 €, sera inscrite au budget primitif 2015, article 6574.

BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, à 629 166 €. en recettes et dépenses de fonctionnement et à 122 288 €. en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2015 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, à 194 259 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 265 426 €. en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2015 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2015 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2014, à 253 511 €. en recettes et dépenses d'exploitation et à 825 716 €. en recettes et dépenses d'investissement.

REMPLACEMENT DES AGENTS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

Monsieur le Maire qu'il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible.

PERSONNEL COMMUNAL : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LE PERSONNEL EN MATIÈRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, adopte la décision de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

COMMISSION SÉCURITÉ

Est élu, en remplacement de Monsieur MEUNIER Pierre : Monsieur POMMEREAU François.

Cette commission est dorénavant composée de : Monsieur POMMEREAU François, Mesdames VALLÉE Bernadette et GARCIA Claire.

ÉLABORATION DU PLU : CHOIX D'UN CABINET DE CONSEIL

Suite à l'annonce passée dans les journaux locaux, un cabinet de conseil s'est manifesté : il sera reçu en mairie.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CAPTAGE COMMUNAL D'EAU POTABLE

Nous disposons de six mois pour nous mettre en conformité.

INTERVENTION DE CLAIRE GARCIA, DELEGUÉE AUX ASSOCIATIONS

Proposition d'un cadeau à offrir à nos amis tchèques pour les dix ans du jumelage Isdes – Lužice. Accord donné pour une participation de la commune à hauteur de 500 €uros environ.

INFORMATION SUR LA RÉCEPTION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La réception définitive doit avoir lieu le 2 avril à 11 heures en mairie.

DIVERS

Proposition faite par Olivier MARIE pour la réallocation au Comité des Fêtes d'une partie du local auparavant utilisé par les pompiers. Opposition de principe à une participation financière de la commune exprimée par Bernadette VALLÉE en vue d'éventuels aménagements.

La séance est levée à 22 h 45.

Pour extrait,

Le Maire,

C. COLAS.